



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02-06/2026

Séance du lundi 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves VANHELMON, deuxième adjoint au Maire, délégué aux finances.

Convocation : Le 9 juin 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 22
- pouvoirs : 4 - votants : 26

PRESENTS : Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Claude RICHARD, Guénaële GLABAY, Michel METRAL-BOFFOD, Martine POINTET, Nuanchan DUCROCQ, Didier VALLÉE, Pierre-André VILLENEUVE, Stéphane GODEUX, Marie GENOT, Sébastien DOMENJOD, Aude FERASIN, Marie-Laure MELCKMANS, François-Xavier RITZ, Olivia COSTA-HAMEZ, Gabin BARAN, Cyrille MAGNIEN, Caroline MORRONGIELLO, Philippe HÉMARD, Cindy SANCHEZ DIAZ

ABSENTS EXCUSES : David FLANDIN, Isabelle BASSET, Séverine PARIS, Emile BOT.

POUVOIRS :

David FLANDIN a donné pouvoir à Guénaële GLABAY

Isabelle BASSET a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY

Séverine PARIS a donné pouvoir à Marie-Laure MELCKMANS

Emile BOT a donné pouvoir à Didier VALLEE

SECRETAIRE DE SEANCE : Gabin BARAN

Objet : Budget principal
Délibération portant approbation du Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux finances

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 28 mai 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de SEVRIER ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la commune de SEVRIER ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments suivants :

Fonctionnement	
Dépenses réalisées	6 082 242.54 €
Recettes réalisées	7 172 375.54 €
Résultat de l'exercice	1 090 133 €
Résultats reportés N - 1	/
Résultats de clôture	1 090 133 €
Investissement	
Dépenses réalisées	6 310 570.83 €
Recettes réalisées	8 027 750.88 €
Résultat de l'exercice	1 717 180.05 €
Résultat reporté N - 1	1 097 983.57 €
Résultat de clôture	2 815 163.62 €
Résultat total section de fonctionnement et d'investissement : 3 905 296.62 €	

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal de la commune de SEVRIER.

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

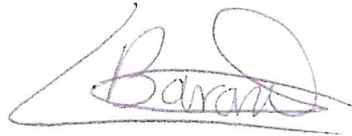
Le Président de séance,

Yves VANHELMON,



Le secrétaire de séance

Gabin BARAN



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire par le Maire le :

Mis en ligne le :

Télétransmis en Préfecture le :

Publié le :